

033 / 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES

L'an deux mille seize et le 31 août,

À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

**Présents :** Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :** Isabelle PAILLARES avec pouvoir donné à François SOULIER

**Absent :** Anne DELABALLE

Date de convocation : 26 août 2016

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Affiché le : - 2 SEP. 2016



M. François SOULIER a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Aménagement de la forêt communale de Sainte-Agnès / Période 2016-2035**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'aménagement de la forêt communale de Sainte-Agnès pour la période de 2016 à 2035 établi par l'Office national des Forêts.

Après analyse de l'état de la forêt, les objectifs à assigner à la forêt ont été présentés et arrêtés en concertation avec la Commune. Un programme d'actions a été dressé.

Les années de passage en coupe et les règles de gestion sont définies pour la période d'application de l'aménagement. Les travaux susceptibles d'être réalisés sont mentionnés à titre indicatif ainsi qu'un bilan financier prévisionnel annuel.

- Validation d'une nouvelle aire de pâturage placée hors sylviculture (parcelles 3/4/5/7 pour 28,4ha),
- Méthode de renouvellement des plantations :
  - 1/ choix préférentiel : régénération naturelle et travail du sol,
  - 2/ plantation limitée à certaines parcelles en besoin à partir de 2018,
- Accord pour la réfection des routes selon la nécessité et le budget.  
(une délibération devra être prise l'année précédente).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'aménagement de la forêt communale de Sainte-Agnès et le programme d'actions associé.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Pour le Maire empêché,

Par délégation de pouvoir

Christophe IMARD,

Maire- Adjoint



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "C. Imard".

**Consultez le plan d'aménagement proposé  
par l'ONF dans les documents techniques  
du site [sainte-agnes.fr](http://sainte-agnes.fr)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille seize et le 31 août,

À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

**Présents :** Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :** Isabelle PAILLARES avec pouvoir donné à François SOULIER

**Absent :** Anne DELABALLE

Date de convocation : 26 août 2016

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Affiché le : - 2 SEP. 2016



M. François SOULIER a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative n°1 du budget communal et du budget de l'eau modifiée**

Vu les instructions budgétaires et comptables M 49 et M 14,

Vu les budgets primitifs votés le 23/03/16,

Vu la délibération Décision Modificative n°1 votée le 29/06/2016

Vu les préconisations de Mme la Trésorière principale de Domène,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la modification de la décision modificative n°1 du budget de l'eau de l'exercice 2016 :

## 1/ Budget eau

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
<b>Section de fonctionnement</b>				
D 6541 : Créances admises en non-valeur		124,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		<b>124,00 €</b>		
D 6811 : Dotations aux amortissements		9 593,00 €		
D 023 Virement à la section d'investissement	9593,00			
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre sections	<b>0,00</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>Section de fonctionnement</b>				
R 7011 : Ventes d'eau				124,00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest services				<b>124,00 €</b>
<b>Section d'investissement</b>				
R 28031 : Amortissement frais études				9 593,00 €
R021 Virement de la section de fonctionnement			9593,00	
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre sections			0,00	0,00 €
<b>Total général</b>	<b>9593,00</b>	<b>9 717,00 €</b>	<b>9593,00</b>	<b>9 717,00 €</b>

## 2/ Budget commune (inchangé)

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
<b>Section de fonctionnement</b>				
D 6156 : Maintenance		2 400,00 €		
D 6541 : Créances admises en non-valeur		17,00 €		
D 673 : Titres annulés sur exercice antérieur		447,00 €		
TOTAL section de fonctionnement		<b>2 864,00 €</b>		
<b>Section d'investissement</b>				
D 2183 : Matériel de bureau et informatique		3 800,00 €		
TOTAL section d'investissement		<b>3 800,00 €</b>		
<b>Total général</b>		<b>6 664,00 €</b>		

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la **modification** de la décision modificative n°1 du budget communal et du budget de l'eau.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Pour le Maire empêché,  
Par délégation de pouvoir  
Christophe IMARD,  
Maire- Adjoint



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE  
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES

L'an deux mille seize et le 31 août,  
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

**Présents :** Muriel BLANC, Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Agnès JET, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

**Absents avec pouvoir :** Isabelle PAILLARES avec pouvoir donné à François SOULIER

**Absent :** Anne DELABALLE

Date de convocation : 26 août 2016

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Affiché le : - 2 SEP. 2016



M. François SOULIER a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Équilibre de la Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Décision Modificative n°1 validée lors du Conseil Municipal du 29 juin 2016 étant déséquilibrée sur la section investissement du budget général, il est nécessaire de reprendre l'affectation de la somme de 13<sup>800</sup> € inscrite à la ligne 21 571 « RAR » et de la reporter à la ligne 024 « Cession d'immobilisation ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'affectation à la ligne 024.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Pour le Maire empêché,  
Par délégation de pouvoir  
Christophe IMARD,  
Maire- Adjoint



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "C. Imard".